

Conformément aux principes prévus dans la charte d'accompagnement des personnels, le dispositif d'accompagnement des agents a été mis en œuvre de manière opérationnelle par 3M dès février 2017.

A. L'activité de 3M s'est déployée dans plusieurs directions :

1. Un accompagnement personnalisé des agents au travers d'entretiens individuels avec un conseiller 3M.
De manière générale, des entretiens ont été proposés sous un délai de 48 heures maximum.
Dans ce cadre, des conseils ont été apportés aux agents, tant sur le choix des postes que sur les modalités d'expression des vœux.
Des explications ont aussi été fournies aux agents sur les notions de postes précis et vœux larges, sur la hiérarchisation des vœux et sur la localisation des postes. Un éclairage leur a également été apporté sur les fiches de poste publiées dans 3M.

3M a également reçu quelques personnels d'encadrement qui souhaitaient expliciter leur situation, et a assuré un relais auprès des cadres préfigurateurs et du DGS Délégué.
2. Certains agents désireux d'effectuer une mobilité fonctionnelle à la faveur de la recomposition des services centraux ont également sollicité 3M pour obtenir des informations sur les postes publiés. Ces demandes d'information ont émané à la fois d'agents des services centraux concernés par une réaffectation et souhaitant une évolution professionnelle, et également d'agents en poste dans les composantes et pour lesquels une mobilité dans le cadre de 3M pouvait constituer une opportunité.
3. Enfin, certains agents ont été reçus par 3M pour évoquer une situation particulière d'ordre médical ou social, ou un souhait de maintien sur leur lieu actuel d'affectation compte tenu de leur situation personnelle.

Au-delà des entretiens pour ces motifs, 3M a transmis au Pôle universitaire de santé et/ou aux assistantes sociales, de l'ordre d'une trentaine de demandes d'examen de situations qui nécessitent, lors du traitement des vœux, une attention particulière. Chaque agent concerné a obtenu un entretien avec le Médecin de

Prévention ou l'assistante sociale de l'université pour expliciter sa situation.

Une procédure d'échange d'informations avait été mise en place au préalable entre le Pôle Santé / Assistantes Sociales et 3M pour obtenir les éclairages sur ces situations, tout en garantissant aux agents la confidentialité des informations transmises.

3M s'appuiera sur les avis formulés par le Pôle Santé et les assistantes sociales lors du traitement des vœux des agents concernés.

4. Enfin, 3M a été sollicitée à de nombreuses reprises durant la période de publication des postes (du 03 au 28 avril) et la période de formulation des vœux (du 02 mai au 06 juin), tant sur les « modalités pratiques » de saisie des vœux dans l'application que sur des informations de premier niveau ne nécessitant pas un entretien individuel.

Plus de 400 mails en réponse à des interrogations d'agents ont ainsi été envoyés par 3M, de l'ordre de 200 appels ont été recensés.

Enfin, pour certains services non directement affectés par la construction d'ULille (pas de changement d'attributions, ni de localisation pour les agents), 160 agents ont reçu un courrier personnel pour leur préciser qu'ils avaient la possibilité de participer à la mobilité dans 3M à titre volontaire, sur leur demande.

Enfin, 3M a également assuré le lien à de multiples reprises au quotidien et de manière non quantifiable, avec les cadres préfigurateurs et les DRH pour obtenir des informations précises sur les situations des agents ou pour apporter une réponse à leurs interrogations.

B. Perspectives à la suite de la fermeture de l'application

A l'issue de la période de formulation des vœux le 6 juin, 3M procédera à leur étude en lien avec les cadres préfigurateurs.

Les situations particulières d'ordre médical et/ou social et les situations présentant une difficulté, tant sur le choix du poste que sur sa localisation seront étudiées de manière collégiale à cette occasion pour rechercher une solution satisfaisante, puis seront présentées, début juillet, à la CPE.

Un entretien pourra alors être proposé par 3M aux agents concernés si besoin. Une proposition d'affectation sera ensuite adressée à chaque agent fin juin. Cette proposition concernera principalement les vœux de maintien sur des fonctions analogues.

Les CPE seront consultées (plusieurs réunions seront programmées) de sorte à notifier les affectations officielles à partir de septembre. Compte tenu des délais d'allongement de la période de formulation des vœux, 3M poursuivra ses travaux au-delà de fin juin.

A ce jour, les demandes de maintien dans des fonctions analogues sont estimées à environ 85% des effectifs, les situations restant à traiter courant septembre ne devraient concerner qu'un petit nombre d'agents.

Enfin, l'accompagnement des personnels se poursuivra jusqu'à achèvement complet des opérations de réaffectation, fin 2017, et durant le premier semestre 2018.

PJ :

- 1 – Bilan du suivi des situations particulières en lien avec le Pôle santé et les assistantes sociales
- 2 – Bilan des entretiens individuels 3M

